

DEC_20250331_18

Département LOIRE-ATLANTIQUE
Canton Saint-Nazaire 2
Commune TRIGNAC
Objet : Marché de travaux – Restructuration et extension de l'école maternelle Danielle Casanova

Acte publié et certifié exécutoire

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
DECISION DU MAIRE

Le Maire de la commune de Trignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de TRIGNAC en date du 10 juillet 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil Municipal au Maire de Trignac ;

Vu l'avis du Jury de la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 mars 2025 ;

Considérant qu'une consultation relative à un marché public de travaux pour la restructuration et l'extension de l'école maternelle Danielle Casanova a été lancé sous forme de procédure adaptée ouverte a été lancée le 7 janvier 2025, avec remise des offres fixée au 17 février 2025 ;

Considérant que la publicité réglementaire a été publiée sur le portail Marchés-Publics.info, Ouest France et l'Echo de la Presqu'île ;

Considérant que 302 dossiers ont été retirés,

Considérant que 74 plis ont été déposés dans les délais ;

Considérant que, suite à la commission d'appel d'offres, les membres de la commission décident de classer les offres suivantes comme les mieux disantes :

lot 3	ENTREPRISE CLEMENT ET FILS	ZONE ARTISANALE LA CROIX DANIEL	44530	SAINT-GILDAS-DES-BOIS
lot 4	SARL DOUILLARD	ZI de TABARI	44190	CLISSON
lot 5	COUVERTURE MAGUERO	10 RUE DE BREHANY	44350	GUERANDE
lot 6	BASTARD	15 ZA DE LA PRAIRIE	44190	SAINT LUMINE DE CLISSON
lot 7	GLASSGO	20 RUE RAOUL DAUTRY	49300	CHOLET
lot 8	ARTBAT SYSTEME	ZONE ARTISANALE DU CLAIR DE LUNE	44360	SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC
lot 9	RIDORET MENUISERIE	70 RUE QUEBEC	17000	LA ROCHELLE
lot 10	LE GAL - COMISO	RUE DE BENNEFRAY	49140	RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU
lot 11	OUEST HORIZON	13 RUE RENE CASSIN	44600	SAINT-NAZAIRE
lot 12	SARL CHAUMET	1 RUE DES FRERES LUMIERE	44160	PONTCHATEAU
lot 13	SAMELECT	21 CITE NETTER	44570	TRIGNAC
lot 14	CORBE CLIMATIQUE	RUE DES FORGERONS	85710	LA GARNACHE
lot 15	ATLANTIC PAYSAGES	KERBOIS	56400	AURAY

Considérant que les entreprises ne seraient attributaires du marché qu'après avoir fourni l'ensemble des pièces fiscales et sociales demandées,

Considérant qu'à défaut de production de ces pièces dans les délais impartis, les marchés ne pourront pas lui être attribués,

Considérant que des prélèvements complémentaires d'amiante sont nécessaires avant attribution du lot 1,

Considérant qu'une négociation financière est demandée pour le lot 2,

DÉCIDE

- **Article 1** : De conclure les marchés publics de travaux, pour une durée de 2 ans et 2 mois (hors période de préparation), selon la répartition suivante :

lot 3	avec la société	ENTREPRISE CLEMENT ET FILS	pour un montant HT global et forfaitaire de	407 281,18 €
lot 4	avec la société	SARL DOUILLARD	pour un montant HT global et forfaitaire de	376 818,82 €
lot 5	avec la société	COUVERTURE MAGUERO	pour un montant HT global et forfaitaire de	293 972,26 €
lot 6	avec la société	BASTARD	pour un montant HT global et forfaitaire de	70 267,10 €
lot 7	avec la société	GLASSGO	pour un montant HT global et forfaitaire de	264 119,04 €
lot 8	avec la société	ARTBAT SYSTEME	pour un montant HT global et forfaitaire de	291 445,40 €
lot 9	avec la société	RIDORET MENUISERIE	pour un montant HT global et forfaitaire de	171 758,70 €
lot 10	avec la société	LE GAL - COMISO	pour un montant HT global et forfaitaire de	40 515,96 €
lot 11	avec la société	OUEST HORIZON	pour un montant HT global et forfaitaire de	63 035,06 €
lot 12	avec la société	SARL CHAUMET	pour un montant HT global et forfaitaire de	38 841,28 €
lot 13	avec la société	SAMELECT	pour un montant HT global et forfaitaire de	140 687,85 €
lot 14	avec la société	CORBE CLIMATIQUE	pour un montant HT global et forfaitaire de	241 781,41 €
lot 15	avec la société	ATLANTIC PAYSAGES	pour un montant HT global et forfaitaire de	117 009,00 €

- **Article 2** : De dire que les crédits seront inscrits aux budgets 2025 et suivants, selon l'échéancier de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement « Réhabilitation et extension de l'école Casanova » créée lors du Conseil Municipal du 09 avril 2025, au chapitre 23 ;

- **Article 3** : Les marchés seront signés par Monsieur le Maire dès que la présente décision sera exécutoire.

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette BP 24111 44401 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

- **Article 4** : Le Maire prendra toutes les mesures nécessaires à l'exécution des contrats.
- **Article 5** : La présente décision, dont il sera rendu compte lors du prochain conseil municipal, sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Trignac.
- **Article 6** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à

- Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique,
- Monsieur le Comptable public.

Acte rendu exécutoire

(Article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

TRIGNAC, le 31 mars 2025



★ Claude AUFORT
Maire

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le 01/04/2025

ID : 044-214402109-20250331-DE_250331_18_PC-CC



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le 01/04/2025



ID : 044-214402109-20250331-DE_250331_18_PC-CC